



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Publication parue le 15 septembre 2015

Publication parue le 12 octobre 2015

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE GENERAL

Compte rendu du bureau du 10 septembre 2015

- ❖ **Délibération n° 025 /2015** : Demande de financement pour l'animation Pays 2016.
Pages 3 et 4
- ❖ **Délibération n° 026 /2015** : Demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet de « Résidence d'artiste en Provence Verte : A l'écoute du territoire ». Pages 4 à 6
- ❖ **Délibération n° 027 /2015** : proposition de présidence pour le comité de programmation du GAL LEADER Provence Verte Sainte Baume.
Pages 6 et 7

Les délibérations n° 025 et 026 ont été transmises au contrôle de légalité le 15 septembre 2015
La délibération n° 027 a été transmise au contrôle de légalité le 12 octobre 2015

COMPTE RENDU DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015

ETAIENT PRESENTS :

CC Comté de Provence :

Monsieur Bernard VAILLOT, Président
Monsieur Michaël LATZ, Vice-Président
Monsieur Didier BREMOND, membre
Madame Josette PONS, membre

CC Provence Verdon :

Monsieur Daniel NIRONI, Vice-Président
Madame Annie CHARRIER, membre
Monsieur Bernard de BOISGELIN, membre

CC Val d'Issole :

Monsieur André GUIOL, Vice-Président
Monsieur Jean-Pierre MORIN, membre

CC Sainte Baume Mont Aurélien :

Monsieur Franck PERO, membre
Madame Christine LANFRANCHI DORGAL, membre

Délibération n° 025 - Demande de financement pour l'animation Pays 2016.

Dans le cadre des procédures contractuelles entre la Région et les Pays (contrat de pays jusqu'en 2014), le conseil régional apporte un soutien financier annuel pour l'ingénierie du pays (financement de fonctionnement prenant en charge une partie des postes de chargés de mission et des frais de structure du syndicat mixte). En 2015, le syndicat mixte a reçu 90 000 € à ce titre.

Il est ainsi proposé de déposer sur les mêmes bases une demande auprès du conseil régional au titre de l'ingénierie Pays 2016.

BUDGET PREVISIONNEL 2016

<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>MONTANT</u>
Ingénierie			
Co Directrice référente Pays	45 000	Région	90 000 €
Co-directeur en charge du SCOT	30 000		
Chargé de mission culture patrimoine	20 000		
Secrétariat/comptabilité	10 000		
Frais de fonctionnement (déplacements, courrier, location de salles, communication...)	10 000	Autofinancement	25 000
TOTAL	115 000	TOTAL	115 000

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De valider le plan de financement ci-joint pour solliciter sur ces bases les subventions auprès de la Région au titre de l'animation Pays 2016
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir correspondant à ces opérations

Délibération n° 026 - Demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet de « Résidence d'artiste en Provence Verte : A l'écoute du territoire ».

1) CONTEXTE

Un des objectifs du Pays d'art et d'histoire est de renforcer l'identité locale par la valorisation du patrimoine et la sensibilisation à l'architecture : la mise en place d'actions vers la population locale, et plus particulièrement en direction du **jeune public**, a pour but de développer une sensibilisation et une meilleure connaissance de l'architecture et du patrimoine.

En effet, comprendre les mutations du patrimoine, donne à l'enfant des repères et les clefs nécessaires pour une appropriation durable et active de son territoire. La mission du Service éducatif du Pays d'art et d'histoire est d'apporter des outils afin d'éduquer le citoyen de demain en favorisant une vraie conscience de la dimension historique et collective de son cadre de vie.

Le Pays d'art et d'histoire du Pays de la Provence Verte, dans sa mission de sensibilisation du public jeune au patrimoine local, a développé une démarche autour des arts visuels au cours de

l'année scolaire 2014-2015, en mettant en place une résidence d'artiste sur son territoire, en partenariat avec de Fonds Régional d'Art contemporain PACA. Cette résidence a permis aux élèves des établissements des communes appartenant à la Provence Verte de rencontrer un artiste et ainsi se familiariser avec l'art contemporain.

Objectif du projet :

C'est dans une démarche de promotion de l'art contemporain et de sensibilisation des publics scolaires que le Pays d'art et d'histoire souhaite étendre cette expérience à des établissements des communes rurales de son territoire. En effet, l'art contemporain y est peu présent et le contact avec un artiste sera très enrichissant pour les élèves qui n'ont que peu d'occasion de ce type de rencontre.

Il sera proposé aux enseignants de travailler sur l'architecture des communes, qui a évolué au fil du temps : des centres souvent médiévaux aux extensions contemporaines plus de huit siècles se sont écoulés. Les traces de cette évolution sont visibles et lisibles dans les différents édifices et le parcellaire des communes.

Afin d'aborder ce thème, à la fois sous un angle historique et artistique, les classes pourront bénéficier d'interventions de guides-conférenciers et rencontrer un artiste qui pourra les sensibiliser à « sa » manière de voir la ville et ses évolutions. Un travail pourra être mené avec les intervenants du service éducatif du PAH ouvrant sur des échanges avec une artiste.

Le service Pays d'art et d'histoire assurera la coordination du projet dans le cadre de ses missions et se chargera des animations pédagogiques en lien avec le patrimoine.

Classes concernées :

- 6 classes du premier degré

Descriptif du projet proposé :

Le principe général du projet repose :

- Sur des activités de découverte de l'architecture et du patrimoine de proximité
- Sur la rencontre avec un artiste
- Sur une réalisation plastique de la part des élèves en lien avec le travail réalisé avec les intervenants et l'artiste.

Budget Prévisionnel du projet :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation artiste	5000	DRAC	5000 €
Animations pédagogiques découverte patrimoine du	700 €	SMPPV (Pays d'art et d'histoire)	700 €
TOTAL	5 700 €	TOTAL	5 700 €

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter la demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA conformément au plan de financement ci-dessus pour le projet de « Résidence d'artiste en Provence Verte : A l'écoute du territoire »
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir correspondant à cette opération

Délibération n° 027 - proposition de présidence pour le comité de programmation du GAL LEADER Provence Verte Sainte Baume.

Le territoire Provence Verte Sainte Baume a été retenu pour porter le dispositif LEADER 2014-2020. Le comité de programmation est l'instance qui sera en charge de la sélection des projets au titre de ce dispositif.

Le comité de programmation se compose de 50 membres :

- Collège public : 12 titulaires et 12 suppléants
 - 5 titulaires et 5 suppléants représentants du syndicat mixte du Pays de la Provence Verte
 - 4 titulaires et 4 suppléants représentants du syndicat mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume
 - 1 titulaire et 1 suppléant représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie
 - 1 titulaire et 1 suppléant représentant des Chambres d'Agriculture
 - 1 titulaire et 1 suppléant représentant des Chambres de métiers et de l'artisanat
- Collège privé : 13 titulaires et 13 suppléants
 - 2 titulaires et 2 suppléants représentants du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte
 - 2 titulaires et 2 suppléants représentants du Conseil de développement du Projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume
 - 9 « acteurs-ressource » titulaires et 9 suppléants représentants de la société civile du territoire apportant leur expertise et leur engagement avec la répartition suivante :
 - 2 binômes représentatifs sur les thématiques agricoles du territoire
 - 2 binômes représentatifs sur les thématiques touristiques du territoire
 - 2 binômes représentatifs sur les thématiques forestières du territoire
 - 1 binôme représentatif sur les thématiques du patrimoine/de l'identité locale
 - 1 binôme représentatif en matière de lien-social
 - 1 binôme représentatif en matière de développement soutenable

La Présidence :

Le rôle de la Présidence est d'assurer :

- La représentation légale du GAL
- La Présidence des comités de programmation, leur ouverture, leur conduite et leur conclusion
- La signature de l'ensemble des actes engageant juridiquement le GAL

Au vu des nouvelles responsabilités réglementaires confiées au GAL, il est recommandé que le Président soit choisi parmi les élus de la structure porteuse chef de file de la démarche LEADER en Provence Verte Sainte-Baume (le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte).

Le bureau propose que Bernard VAILLOT puisse se présenter à la Présidence du GAL afin de

faciliter l'ensemble des démarches et pour une plus grande sécurité juridique du dispositif.

Cette proposition sera soumise aux membres du comité de programmation suite à leur investiture lors de la réunion du lundi 28 septembre 2015 à Mazaugues.

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De proposer Bernard VAILLOT à la présidence du GAL LEADER en Provence Verte Sainte Baume
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir relevant de cette démarche

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)
EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.
Chemin du Plan
CS 20014
83175 BRIGNOLES Cedex**